ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL - (N° 1558)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 10

présenté par

M. Huet, M. Furst, M. Suguenot, Mme Grommerch, M. Decool, M. Gosselin, M. Myard, M. Siré, M. Gorges, Mme Louwagie et M. Lurton

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer le stage de sensibilisation aux conditions d'exercice de la prostitution.

Il vaut mieux s'occuper des prostituées, mettre en place un système de prise en charge efficace de leur santé et s'en prendre avec détermination et courage aux réseaux de proxénétisme pour lutter contre le système prostitutionnel.